



Objet : Amendement N°I-153

Mardi 15 octobre 2024

À l'attention de Madame la Députée,

**À l'approche de l'examen en séance publique de la première partie du projet de loi de finances pour 2025, je me permets de solliciter votre soutien pour l'amendement n°I-153, déposé par Mme Nicole Le Peih, députée du Morbihan.**

**Cet amendement propose d'étendre le tarif réduit de l'accise sur les gaz naturels aux fabricants de chips produisant en France.** Actuellement, seuls les producteurs de légumes déshydratés et les industriels de la purée ou de la frite, aux procédés de production similaires à l'industrie de la chips, bénéficient de ce tarif réduit. À l'inverse, nous supportons le tarif normal, qui a doublé, passant de 8,37 €/MWh à 16,37 €/MWh depuis le 1er janvier 2024.

**Nos concurrents européens, notamment belges, bénéficient d'un taux correspondant au tarif réduit français, ce qui engendre une distorsion de concurrence importante. Cet écart fiscal représente environ 1% du chiffre d'affaires, soit bien plus que les coûts logistiques pour servir le marché français depuis l'étranger. Dans le secteur de l'agroalimentaire où les marges sont traditionnellement tendues, un tel impact devient déterminant pour la compétitivité de nos usines.**

**Aujourd'hui, plus de 35% des chips consommées en France sont importées de Belgique, par des sociétés comme Pepsi-Cola (marque Lays) ou Roger & Roger (marques de distributeurs et marque Croky), alors que les exportations françaises restent faibles.** Ce point a d'ailleurs été souligné par François Bayrou dans son rapport «Reconquête de l'appareil productif : la bataille du commerce extérieur».

Altho Brets, le «Chipsier français», est une entreprise à capital familial, attachée à produire en France avec des pommes de terre 100% origine France via des contrats garantissant une juste rémunération aux agriculteurs. Nous employons 510 personnes dans nos deux usines, à Saint-Gérand (Morbihan) et au Pouzin (Ardèche). Notre marque Brets a gagné 12 points de part de marché en 4 ans et atteint aujourd'hui 23% de part de marché en France.



Cependant, nos capacités de production actuelles sont totalement saturées. En conséquence, nous sommes contraints de renoncer à des contrats en marques de distributeurs (MDD) au profit de producteurs étrangers. Pour répondre à cette demande croissante, nous prévoyons la construction d'une nouvelle usine, pour un investissement de 100 millions d'euros, qui verra le jour en mars 2026. Notre objectif est de développer nos parts de marché en France et de reconquérir le segment des MDD, où la compétitivité est clé. Notre vision : créer des emplois industriels en France et renforcer les filières agricoles locales.

**Conscients des contraintes budgétaires actuelles, nous pensons que cet amendement est une mesure juste et nécessaire pour rétablir l'équité, soutenir l'agriculture française et garantir la compétitivité des producteurs français présents dans plusieurs régions : Altho Bre's, Intersnack France, BCBG La Ducale, Provence Chips, Belsia... Tout cela pour un impact estimé à 4 millions d'euros.**

Nous comptons sur votre soutien lors des discussions à venir afin de préserver l'emploi industriel en France et de garantir des filières agricoles durables.

Je vous prie d'agréer, Madame la Députée, l'expression de mes salutations distinguées.

Laurent CAVARD  
Directeur Général